



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures

Date de Convocation 18 mars 2025

| | |
|---------------------------------|---|
| Membres en exercice : 35 | L'an deux mille Vingt-cinq et le 03 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC, |
| Présents : 22 | |
| Votants : 29 | |
| Pour : 29 | |
| Contre : 0 | |
| Abstention : 0 | |
| | Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, |
| | Représentés : René JEANJEAN pouvoir à Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Sylvette HUGUET pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Gilles VERGELY pouvoir à Vincent PRATLONG, |
| | Excusés : René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Sylvette HUGUET, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY |
| | Absents : Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN |
| | Présents non votants : |

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAPONI

DELIB-2025-062 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX À PAUL COMTE, RUE DE LA CHICANE, AV JEAN MONESTIER À FLORAC

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2024_044 en date du 07 mars 2024 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement collectif à Paul Comte, rue de la Chicane et Avenue Jean Monestier à Florac-Trois-Rivières ;

VU la décision du Président n°2024_005 en date du 04 juin 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet GAXIEU pour un montant de 24.675€ HT ;

CONSIDÉRANT le programme pluriannuel d'investissement défini par le schéma directeur d'assainissement du bourg de Florac-Trois-Rivières, réalisé en 2019 par le cabinet OTEIS, qui définit les travaux ci-dessous :

- Reprise sur le réseau d'eaux usées autour du poste de relevage de la Place Paul Comte
- Reprise du collecteur d'une partie de l'avenue Jean Monestier
- Reprise du déversoir d'orage sur la rue de la Chicane
- Etude de déraccordement des eaux pluviales

CONSIDÉRANT l'avant-projet présenté par le cabinet GAXIEU lors de la séance du Conseil d'exploitation de l'eau le 06 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la validation par le Conseil d'exploitation de l'eau du scénario 1 à savoir :

- Le renouvellement du collecteur d'eaux usées sur 287 ml en DN 250mm PVC pour le tronçon de l'avenue Jean Monestier
- Le renouvellement du collecteur d'eaux usées sur 65 ml en DN 315mm PVC pour le tronçon de la Rue Paul Comte
- La reprise de 30 branchements individuels en 160mm PVC
- Le renouvellement du poste de relevage de Paul Comte
- La reprise de la canalisation de refoulement sur 97 ml en DN 100 mm PVC
- La suppression du déversoir d'orage de la Chicane
- La création d'un seul déversoir d'orage à Paul Comte (antenne Tarnon + Monestier) y compris d'une télésurveillance
- La création de deux déversoirs d'orage transitoires sur le nouveau collecteur. Ce dernier sera supprimé quand le réseau en amont sera installé en séparatif (projet programmé dans le programme du SDA)

CONSIDÉRANT que cette opération est évaluée pour un montant estimatif de travaux de 479.485,33€ HT ;

CONSIDÉRANT l'article 2.2 de l'acte d'engagement et l'article 8.1.2. du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre qui fixe les modalités de la rémunération définitive du maître d'œuvre sur la base de l'estimation des travaux en phase AVP ;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de +19.504,30€ HT, selon le détail ci-dessous :

Article 8.1.2 du CCAP : Forfait définitif de rémunération = Coût prévisionnel des travaux en phase AVP * (Forfait provisoire / Part enveloppe financière affectée aux travaux)

Forfait définitif = 479.485,33 * (14.880 / 207.500) = 34.384,30€ soit + 19.504,30€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE l'avant-projet établi par le maître d'œuvre avec le scénario n°1, pour un montant estimatif de travaux de 479.485,33€ HT ;

AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée, estimée à 479.485,33€ HT;

VALIDE l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 19.504,30€ HT, qui fixe de manière définitive la rémunération du maître d'œuvre à 44.179,30€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte et pièce utile se rapportant à cette affaire ;

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe DSP.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Michel CAPONI

A blue ink signature consisting of several overlapping strokes, written over a horizontal line.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.